

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du 29 juin 2010

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire*,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Elisabeth DERUELLE - Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL – Gaëlle BARBIER – Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Jacques BOURGUIGNON – Daniel FREY – Patrick GONTIER - Jean-Marc HENRY - Mickaël ZANONE – Bertrand DANIEL - Jean-Luc HOCHSTRASSER – Alain GUILLEMENOT- Christian PILLER – Alain COLLET - Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Olivier MARTET.

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Monsieur Gilles PESENTI à Madame Elisabeth DERUELLE, Madame Françoise SIMON à Madame Francine ROYER, Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER.

Etaient absents et excusés : Madame Françoise SIMON, Madame Caroline COULANGE, Monsieur Gilles PESENTI, et Monsieur Hervé CHAMEROY.

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Jean-Marc HENRY pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée à la majorité.

Madame le Maire propose au conseil d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour. Cette question est relative à la création de poste pour la coordination et le suivi de l'école de musique municipale. Les membres du conseil acceptent l'inscription de cette question

IL est ensuite proposé d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2010. Celui-ci est validé à la majorité (2 voix contre-3 abstentions).

1. Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Madame Le Maire propose la revalorisation de l'indemnité de gardiennage des églises communales suite à la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et la circulaire n° NOR/IOC/A/09/10906/C du 25 mai 2009.

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre) valide cette revalorisation.

2. Subvention exceptionnelle ACBD Pétanque-Omnisport

Madame Le Maire propose une subvention exceptionnelle de 150 € au profit de l'ACBD Omnisport-section pétanque.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention) accepte le versement de cette subvention exceptionnelle de 150 € à l'ACBD-Omnisport- Section pétanque.

3. Consultation pour remise en concurrence du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle d'entamer la procédure d'appel d'offres pour un Contrat Groupe concernant l'Assurance Statutaire au profit des agents de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Centre de Gestion.

4. Demande de subvention globale

Dans le cadre des opérations de valorisation de quartier, de mise en place d'espaces ludiques et d'un espace périscolaire sur le quartier du Haut des Places, Madame Le Maire propose de délibérer les points suivants :

- D'une part, afin d'approuver le projet de valorisation d'un espace dédié au sport par l'intervention d'un groupe de jeunes gens en contrat d'insertion.
 - D'autre part, afin de présenter une délibération à l'attention du Conseil Général 54, indiquant le montant global de 407 000€ pour les trois opérations et solliciter les dispositifs territoriaux existants à hauteur de 20 % de ce budget global
- Le projet HLM de la route de Mont concernant la rénovation des pâtis et l'amélioration du cadre de vie,
 - La valorisation du complexe scolaire avec la mise en place d'équipements sportifs et ludiques et l'aménagement de locaux pour l'accueil périscolaire sur le Haut des Places,
 - L'aménagement du terrain annexe.

Monsieur MARTET s'étonne de l'ampleur des projets et de l'absence de commissions préalables ayant permis à son groupe de se positionner sur le fond.

Madame Le Maire rappelle que ces projets ont fait l'objet de nombreuses informations au sein du Conseil notamment lors du débat d'orientation budgétaire et du conseil relatif au vote du budget primitif et que la Commissions Jeunesse et Sports a travaillé sur ces dossiers.

Madame Le Maire précise qu'elle ne peut être tenue responsable de l'absence des élus minoritaires dans ces instances.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix contre) valide l'intervention des jeunes gens en insertion et la demande de subvention globale auprès du Conseil Général 54.

5. Etablissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises pour l'année 2011

Comme le prévoit la loi, Madame Le Maire organise le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2011.

Les personnes concernées seront contactées par la commune.

6. Tarifs ALSH

Madame Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de l'ALSH décliné comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial, utilisé dans ce document, correspond au 1/12ème du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez vous au tableau 1 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Celui-ci sera à multiplier par le coefficient indiqué dans le tableau 2.

Ce coefficient correspond à l'amplitude horaire maximale du temps d'accueil auquel s'applique une modification en fonction des forfaits.

Les horaires d'ouverture des structures sont les suivants :

L'accueil périscolaire Macaron est ouvert de 7h00 à 8h20 / 11h30 à 13h35 / 16h45 à 18h30.

L'accueil périscolaire du Haut des Places est ouvert de 7h00 à 8h00 / 11h10 à 13h15 / 16h25 à 18h30.

Tableau 1 : Taux horaire en fonction de votre quotient familial

Quotient	Régime général (1)	Non allocataires CAF
QF ≤ 450	1.00 €	1.46 €
451 à 800	1.13 €	1.59 €
801 à 1200	1.25 €	1.71 €
1201 à 1650	1.38 €	1.84 €
QF ≥ 1651	1.50 €	1.96 €

Tableau 2 : Forfaits périscolaires proposés

Temps d'accueil	Centre ville		HDP		Modification
	Amplitude	Coefficient	Amplitude	Coefficient	
Accueil matin	1h20	1.33	1h00	1	0
Accueil midi (2)	2h00	2	2h00	2	0
Accueil soir	1h40	1.66	2h00	2	0
Accueil matin-soir	3h00	2.5	3h00	2.5	- 0,5
Accueil matin-midi (2)	3h20	2.83	3h00	2.5	- 0,5
Accueil midi-soir (2)	3h40	3.16	4h00	3.5	- 0,5
Accueil matin-midi-soir (2)	5h00	4	5h00	4	-1

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MACARON - MERCREDI ET VACANCES

Pour connaître le tarif de l'accueil de loisirs correspondant à votre situation (cf. tableau 3), référez vous au préambule qui explique le calcul du quotient familial. Le forfait comprend le goûter de l'après-midi. Macaron est ouvert de 7h00 à 18h30 en accueil de loisirs. Les forfaits journée sont proposés de 8h30 à 17h30. Les forfaits ½ journée sont proposés de 8h30 à 13h00 ou de 13h00 à 17h30 avec la possibilité d'ajouter le repas.

Les heures d'accueil complémentaire de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 sont facturées en sus, sur la base des tarifs périscolaires (cf. tableau 4 pour obtenir le coefficient correspondant à votre situation).

Tableau 3 : Tarifs des forfaits journée et ½ journée en fonction de votre situation

Quotient / Forfaits (2)(4)	Régime général (3)		Non allocataires CAF	
	Journée	½ journée	Journée	½ journée
QF ≤ 450	4.80 €	2.74 €	8.48 €	4.58 €
451 à 800	5.40 €	3.09 €	9.08 €	4.93 €
801 à 1200	6.00 €	3.43 €	9.68 €	5.27 €
1201 à 1650	6.60 €	3.77 €	10.28 €	5.61 €
QR ≥ 1651	7.20 €	4.11 €	10.88 €	5.95 €

Tableau 4 : Heures d'accueil complémentaire

Temps d'accueil	Amplitude	Coef.	Modification
Accueil matin	1h30	1.5	0
Accueil soir	1h00	1	0
Accueil matin-soir	2h30	2	- 0,5

(1) Pour les bénéficiaires du régime général : 0,46 € par heure sont déjà déduits.

(2) Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas qui est de 3,50 €.

(3) Pour les allocataires du régime général : 0,46 € par heure sont déjà déduits. Pour les bénéficiaires des aides aux vacances de la CAF, 3,44 € par Jour ou 1,73 € par ½ journée sont à déduire en plus.

(4) Pour les enfants extérieurs à Blainville-sur-l'Eau et Damelevières, une majoration de 3,00 € par journée et 1,71 € par ½ journée s'applique sur le tarif correspondant à votre situation.

Après débat, portant notamment sur le ratio existant entre les enfants inscrits au périscolaire et fréquentant le centre de loisirs, suite à une question de Madame OUDIN, nécessitant une réponse au prochain Conseil Municipal, les membres, à l'unanimité, valident les tarifs de l'ALSH respectant les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

7. Ouverture d'un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique

Madame Le Maire, après autorisation d'ajouter à l'ordre du jour cette question, propose aux membres du Conseil Municipal, l'ouverture d'un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pour assurer la coordination pédagogique au sein de l'Ecole Municipale de Musique.

Madame Le Maire confirme l'attachement municipal pour l'enseignement artistique et son intention de régulariser les statuts précaires des enseignants.

Dans ce sens, les négociations pour permettre leur intégration dans la fonction publique semble aboutir.

De plus l'ouverture de ce poste fait également suite au transfert des locaux de l'école de musique de la Maison des Associations vers la Maison des Fêtes et de la Culture

Après débat, le Conseil Municipal accepte l'ouverture du poste à la majorité (1 voix contre- 1 abstention)

8. Questions et Informations diverses

Madame Le Maire informe le Conseil

- de saisine du tribunal administratif par l'association Relais qui estime ne pas avoir à régler le coût des congés payés et prime de précarité pour les employés repris par la commune en mai 2009 et par une employée qui réclame la transformation de son contrat de vacataire en contrat à durée indéterminée ce qui au regard de la réglementation qui régit la fonction publique territoriale n'est pas possible.
- de la mise en place d'un ALSH communal cet été avec des contrats d'engagement éducatifs pour 6 postes en contrat à durée déterminée.
- qu'une convention a été signée avec MMH, pour un fonds de concours relatif au financement d'une aire de jeux sur le quartier des HLM de la route de Mont. Cette convention apporte un complément financier au projet global concernant la valorisation de ce quartier.
- de l'ouverture d'une classe de maternelle au sein de l'école Jean JAURES soulignant la vitalité de la commune à travers sa démographie.

Madame le Maire propose par ailleurs aux élus de la minorité de l'informer des problèmes ou difficultés que pourraient rencontrer les habitants dans une volonté de travailler de façon constructive plutôt que de polémiquer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clos la séance.